

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5732>



La 2e heure sup', c'est NON !

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Action -



Date de mise en ligne : vendredi 1er février 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

JM BLANQUER annonce depuis plusieurs mois sa volonté d'imposer aux enseignants du second degré une deuxième heure supplémentaire. Une modification des obligations statutaires de service sera discutée lors du prochain CTMEN du 30 janvier.

Signez la pétition !

Ces heures supplémentaires viennent se substituer aux 2650 postes que le Ministre a décidé de supprimer à la rentrée 2019 dans les collèges et les lycées. Cette mesure permettra donc aux chefs d'établissement de contraindre les professeurs à une augmentation de leur charge de travail, déjà trop lourde.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU s'opposent à cette mesure.

Ils rappellent que le temps de travail des professeurs est déjà de plus de 42 heures par semaine. Alors que s'accumulent la fatigue, le stress, l'augmentation des effectifs par classe... le ministre ne trouve rien de mieux pour revaloriser nos métiers que de dégrader les conditions de travail. C'est du « travailler plus pour gagner plus » à moindres frais étant donné que les heures supplémentaires sont particulièrement sous payées dans l'enseignement. D'autant plus que le montant de cette deuxième heure supplémentaire, bien qu'obligatoire, sera minoré par rapport au montant de la première.

Cette obligation nouvelle va en sens inverse de l'emploi, d'une revalorisation nécessaire des rémunérations, comme du régime indemnitaire, et d'une amélioration des conditions de travail de nature à rendre attractive une profession qui peine à attirer les étudiants. Assurer des heures supplémentaires doit demeurer un choix personnel.